



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS qu'à sa séance ordinaire du 11 mai 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- *Règlement (2020)-177 établissant un programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes.*

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur notre site Internet au villedemont-tremblant.qc.ca ou demander une copie par courriel en écrivant au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

L'entrée en vigueur de ce règlement est en date de la présente publication.

Donné à Mont-Tremblant, ce 20 mai 2020.

Claudine Fréchette, assistante-greffière